



SOMMAIRE

- L'investissement éducatif pour le redressement productif, l'emploi et la compétitivité
- Installation du Conseil national éducation-économie
 - Composition du CNEE
 - Le CNEE, une instance de dialogue et de prospective pour mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques
 - Les premières thématiques de travail du Conseil
- Faire vivre la relation éducation-économie
 - Enjeux communs
 - Le monde de l'entreprise partenaire de l'École
 - Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel
 - Dynamiser la relation éducation-économie
- Moderniser l'enseignement professionnel
 - La rénovation des formations professionnelles initiales
 - Les campus des métiers et des qualifications
 - Carte nationale des campus
 - L'exemple du Plasti Campus d'Oyonnax-Bellignat
 - Un engagement pour des formations en alternance de qualité
- Un partenariat renforcé avec les régions
 - Les régions, partenaires pour la formation et l'orientation
- Chiffres clés des relations entre l'École et l'entreprise



L'INVESTISSEMENT ÉDUCATIF POUR LE REDRESSEMENT PRODUCTIF, L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ

Pour relever les défis auxquels la France est confrontée et pour redonner confiance à nos concitoyens, il appartient à chacun de contribuer, dans son rôle, au redressement économique et social du pays. L'éducation constitue un levier majeur pour lutter contre le chômage des jeunes, pour favoriser la croissance et la compétitivité, et pour réduire les inégalités sociales.

La politique volontariste du Gouvernement en matière de compétitivité économique se donne pour ambition le redressement productif de notre pays. La refondation de l'École de la République doit aussi participer à ce redressement économique.

L'éducation apparaît comme un investissement d'avenir majeur et comme un facteur de compétitivité essentiel pour la France de demain. Parce que l'économie mondialisée est aujourd'hui une économie de la connaissance, le redressement productif passe par l'investissement éducatif, c'est-à-dire par un engagement national en faveur de la qualité des formations initiales.

L'insertion professionnelle repose d'abord sur une éducation et une formation adaptées. Dans une économie marquée par l'accélération du progrès technique, les jeunes ont besoin d'une formation initiale solide avec en particulier une forte capacité à apprendre pour s'adapter tout au long de leur vie, car ils seront confrontés à une obsolescence de plus en plus rapide de leurs compétences. Compte tenu du rôle déterminant de l'innovation, nous devons amener le plus grand nombre d'élèves dans l'enseignement supérieur et nous devons lutter contre le décrochage scolaire, car les qualifications de nos jeunes doivent être des avantages concurrentiels pour notre pays et pour créer de l'emploi qualifié en France.

L'École doit ainsi se refonder en dialoquant avec le monde économique.

Le Conseil national éducation-économie a vocation à être le lieu de ce dialogue et d'un partenariat renouvelé et équilibré entre le monde de l'éducation et le monde de l'économie.

En mettant autour d'une même table des chefs d'entreprise, des représentants des salariés et des employeurs, des administrateurs de l'éducation, de la recherche, de l'industrie et de l'emploi, des représentants des enseignants, des représentants des régions, nous nous donnons les moyens de réfléchir en commun à des sujets qui engagent **l'intérêt supérieur de la France**, d'avoir une vision prospective partagée de la contribution de l'éducation aux enjeux économiques et des moyens de favoriser l'insertion professionnelle de nos jeunes.

Il en va, en effet, de **l'intérêt des élèves**, qui doivent pouvoir recevoir des formations qui leur ouvriront les portes d'un emploi durable – des formations et des qualifications adaptées, donc, aux enjeux économiques de demain. Il est aussi de l'intérêt des élèves d'acquérir une compétence pour s'orienter et construire leur parcours scolaire afin de favoriser une orientation choisie et une scolarité réussie.

Il en va également de **l'intérêt des acteurs économiques**, notamment des entreprises, qui ont besoin, dans un univers compétitif, de salariés formés aux évolutions les plus récentes des technologies de leur branche et aux qualifications les plus élevées, qu'elles soient générales ou spécifiques.

Il en va de **l'intérêt général de notre pays**, qui est de disposer d'hommes et de femmes aux plus hauts niveaux de qualifications et de compétences, capables de se former tout au long de leur vie, de prendre des initiatives et de bâtir une économie de la connaissance et de l'innovation parmi les plus compétitives au monde.

Les relations entre l'éducation et l'économie sont à l'heure actuelle nombreuses, mais les actions partenariales sont souvent trop ponctuelles et limitées. Elles ont besoin d'être mieux structurées et davantage diffusées. Elles doivent aujourd'hui être accompagnées et mises en réseau pour passer à l'échelle supérieure et produire des résultats tangibles.

La loi de refondation de l'École a ainsi créé le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, au bénéfice de tous les élèves, de la classe de 6e à la terminale. Ce parcours doit être l'occasion de multiplier les rencontres et les stages de découverte qui donneront aux élèves à la fois une véritable compétence à s'orienter et à préparer leur insertion professionnelle, et le goût d'entreprendre et d'innover.

Il ne s'agit pas seulement de compétitivité, mais aussi d'égalité : l'école républicaine, pour apporter à chacun les mêmes compétences et les mêmes chances, doit offrir à tous les élèves la possibilité de découvrir le monde économique et de construire leur parcours scolaire et leur avenir en connaissance de cause.

L'éducation nationale doit aussi travailler en étroite relation avec le monde économique à la modernisation de ses formations professionnelles initiales. Il est essentiel de mieux anticiper l'émergence de nouveaux métiers, de rénover en profondeur les compétences attendues dans de nombreuses branches marquées par des évolutions technologiques rapides et de mieux prendre en compte les exigences environnementales dans chacune des filières de formation.

Le Conseil national éducation-économie aura ainsi vocation à donner, dans une démarche prospective, des orientations aux commissions nationales consultatives chargées de cette refonte des diplômes professionnels.

Enfin, les **Conseils régionaux** seront constamment associés à ce dialogue, car l'échelon régional est déterminant à la fois pour les lycées et pour le développement économique territorial. En collaboration avec les régions, les rectorats moderniseront la carte des formations professionnelles initiales. Par ailleurs, avec six régions pilotes, les académies expérimentent à partir de cette rentrée un nouveau service public de l'orientation. Parmi les projets les plus emblématiques de cette nouvelle ambition partagée pour la formation professionnelle initiale, il y a **le développement des « Campus des métiers et des qualifications »,** qui met dès à présent en valeur les synergies locales entre la formation professionnelle de l'éducation nationale, la recherche et les acteurs du monde industriel.

En orientant, en structurant et en donnant une visibilité nouvelle à toutes les initiatives qui rapprochent l'école du monde économique, le Conseil national éducation-économie contribuera au redressement de notre pays en apportant des réponses structurelles aux problèmes d'insertion professionnelle des jeunes, de croissance, d'innovation et de compétitivité.





Mieux prendre en compte les besoins de l'économie dans l'offre de formation professionnelle initiale

- Adapter les diplômes aux métiers émergents et aux compétences d'avenir
- Renforcer la collaboration entre acteurs régionaux pour élaborer la carte régionale des formations professionnelles initiales et continues
- Gagner en réactivité pour moderniser les formations et les adapter aux évolutions technologiques
- Développer des campus, des métiers et des qualifications adossés à des filières économiques en développement



Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

- Installer, pour tous les élèves du secondaire, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde éconoique et professionnel, etc.
- Contribuer à la mise en place du service public territorial de l'orientation
- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi
- Développer des formations en alternance de qualité (baccalauréat professionnel, d'apprentissage, etc.)
- Proposer à tout élève sorti sans qualification une formation, notamment dans les filières qui ont des besoins de recrutement

INVESTISSEMENT ÉDUCATIF, REDRESSEMENT PRODUCTIF, EMPLOI, COMPÉTITIVITÉ

AXE 3

Ouvrir davantage l'école au monde économique

- S'appuyer sur le CNEE pour instaurer un dialogue permanent entre le monde éducatif et le monde économique
- Renforcer et structurer les partenariats avec le monde professionnel

AXE 4 🕏

Mieux préparer l'intégration dans la vie sociale et professionnelle

- Renforcer les compétences numériques, les compétences en sciences et la maîtrise des langues vivantes
- Améliorer chez tous les élèves la connaissance des entreprises et des enjeux du monde économique
- Développer la compétence à s'orienter
- Développer l'esprit d'entreprendre



INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION-ÉCONOMIE

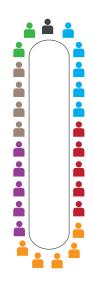
- Composition du CNEE
- Le CNEE, une instance de dialogue et de prospective pour mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques
- Les premières thématiques de travail du Conseil







COMPOSITION DU CNEE



Président : Jean-Cyril Spinetta

26 membres:

CINQ CHEFS D'ENTREPRISE

- **Jean-Louis Beffa**, président d'honneur et administrateur de Saint-Gobain
- **Philippe Berna**, président du Comité Richelieu
- Xavier Huillard, président-directeur général de Vinci
- Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric
- Muriel Pénicaud, directrice générale des ressources humaines du groupe Danone

CINQ REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

- Alain Cordesse, président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)
- Jean-Pierre Crouzet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA)
- Pierre Gattaz, président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Jean-François Roubaud, président de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Jean-Christophe Sciberras, président de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH)

CINQ REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

- Laurent Berger, secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Pascale Coton, secrétaire générale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Marie-Françoise Leflon, secrétaire générale de la Confédération française de l'encadrement -Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- Thierry Lepaon, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT)
- **Jean-Claude Mailly**, secrétaire général de Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

CINQ REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

- Christian Chevalier, secrétaire général du syndicat des enseignants (SE-UNSA)
- Patrick Desiré, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats de l'éducation nationale (UNSEN CGT Educ-Action)
- François Portzer, président du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN)
- Frédérique Rolet, secrétaire générale du Syndicat national des enseignants du second degré (SNES-FSU)
- Frédéric Sève, secrétaire général de la Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique (SGEN-CFDT)

QUATRE DIRECTEURS D'ADMINISTRATIONS CENTRALES

- Simone Bonnafous, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), ministère de l'éducation nationale
- Pascal Faure, directeur général du commerce, de l'industrie et des services (DGCIS), ministère du redressement productif, ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme
- Emmanuelle Wargon, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

DEUX PRÉSIDENTS DE CONSEIL RÉGIONAL

- Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays-de-Loire
- François Bonneau, président du Conseil régional du Centre



LE CNEE, UNE INSTANCE DE DIALOGUE ET DE PROSPECTIVE POUR MIEUX ARTICULER LES ENJEUX ÉDUCATIFS ET LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Pourquoi le CNEE?

Le Conseil national éducation-économie est une instance de dialogue et de prospective qui vise à mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques. Le monde de l'éducation et le monde économique ont beaucoup à gagner à mieux travailler ensemble.

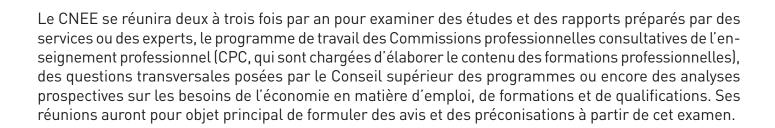
L'école a un rôle considérable à jouer dans l'effort à conduire pour le redressement de notre économie. Le monde économique doit également davantage s'investir pour favoriser la découverte du monde professionnel par les élèves et pour qu'ils soient mieux préparés à leur insertion professionnelle.

Des relations entre l'école et le monde économique se sont nouées sous des formes multiples au cours des dernières décennies, notamment via des partenariats avec les branches professionnelles, des associations, des entreprises ou des fondations : interventions d'acteurs économiques et notamment d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, stages en entreprises, semaine de l'entreprise, formations en alternance, développement des filières professionnelles, etc. Pour autant, ces deux mondes sont encore trop étrangers l'un à l'autre et les initiatives trop limitées pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (développement des stages, développement des formations en alternance, enrichissement des aides à l'orientation des élèves pour construire un parcours scolaire vers les plus hauts niveaux de qualification, etc). Pour mieux structurer ces relations, le ministère de l'éducation nationale a voulu rassembler dans une même instance, d'une part, des représentants du monde économique et professionnel (cinq chefs d'entreprise, cinq représentants des associations d'employeurs, cinq secrétaires généraux des organisations syndicales représentatives des salariés) et, d'autre part, le monde de l'éducation, représenté par les grandes organisations syndicales des personnels de l'éducation et par les directeurs d'administration centrale.

Dialoguer pour agir ensemble

Le dialogue qui s'instaurera au sein du Conseil aura vocation à se traduire en propositions et en actions visant à développer les relations entre l'éducation et le monde économique dans toutes leurs dimensions. Ces actions devront notamment couvrir les deux principaux terrains sur lesquels l'éducation et l'économie se côtoient de près :

- dans la construction du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, instauré par la loi pour la refondation de l'École pour favoriser une orientation choisie et l'insertion professionnelle des jeunes;
- dans l'enseignement professionnel, qu'il convient de mieux mettre en valeur et dont il faut rénover, dans un certain nombre de filières, les enseignements et les diplômes pour les adapter aux mutations technologiques et économiques de notre temps.



Construire un parcours d'orientation pour tous les élèves

Le projet de loi d'orientation pour la refondation de l'École installe un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, de la 6° à la terminale. Ce parcours vise deux grands objectifs : permettre à chaque élève d'acquérir **une véritable compétence à s'orienter** et lui faire acquérir **une culture économique et professionnelle**, pour mieux préparer son insertion professionnelle future.

Lors des assises de l'entrepreneuriat, le Président de la République a précisé l'un des objectifs de ce parcours : **sensibiliser et éduquer tous les jeunes à l'esprit d'entreprendre et à l'innovation**. Le CNEE sera appelé à orienter les relations école-entreprise pour nourrir ces objectifs.

Moderniser l'enseignement professionnel

L'éducation nationale gère près de 700 diplômes professionnels à travers l'activité de quatorze Commissions professionnelles consultatives (CPC), associant les experts du monde professionnel et ceux de l'éducation nationale, dans tous les secteurs d'activité : métallurgie ; bâtiment et travaux publics ; chimie et bio-industrie ; alimentation ; métiers de la mode ; bois et dérivés ; transport et logistique ; communication ; arts appliqués ; commercialisation et distribution ; services administratifs et financiers ; tourisme, hôtellerie, restauration ; coiffure, esthétique ; secteur sanitaire et social.

Ces commissions rénovent, transforment en profondeur ou créent les référentiels de formation des diplômes professionnels en fonction de l'évolution des métiers et des besoins de l'industrie et des services.

Le CNEE aura donc également pour tâche de proposer chaque année, à partir d'études prospectives, des orientations de travail aux CPC, en fonction des besoins prévisibles en matière d'emploi et de qualifications: « verdissement » de diplômes, introduction de nouvelles compétences ou de nouvelles technologies dans les formations professionnelles, réponses en termes de formation et de qualification à l'émergence de nouveaux métiers, etc.

Ces différents chantiers permettent d'esquisser ce que pourrait être le programme de travail du Conseil au cours des prochains mois.



LES PREMIÈRES THÉMATIQUES DE TRAVAIL DU CONSEIL

- L'adaptation des diplômes professionnels aux mutations économiques et technologiques (nouvelles technologies, révolutions numériques et organisationnelles, efficacité énergétique et nouvelles énergies, etc).
- L'évolution territoriale de l'offre de formation (adaptation de la carte des formations professionnelles avec les régions, développement de l'apprentissage public, développement de l'appareil de formation initial pour les filières à fort potentiel de croissance, adaptation aux évolutions territoriales du marché du travail.
- L'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes (culture économique et professionnelle, esprit d'entreprendre, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).
- La sensibilisation à l'innovation et aux différentes formes d'entrepreneuriat (esprit d'entreprise et mini-entreprises, économie sociale et solidaire, responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, etc).
- Le renforcement de l'attractivité des filières de formations scientifiques, technologiques et professionnelles.
- Le développement et l'accompagnement des nouveaux Campus des métiers et des qualifications dans toutes les régions et en lien avec les filières économiques d'avenir (aéronautique, numérique, bâtiment, industrie, énergie, etc).
- La consolidation des compétences générales favorables à l'insertion professionnelle des jeunes (la lutte contre l'échec scolaire, l'enseignement des langues vivantes, etc).
- Autres thématiques qui émergeront des travaux du Conseil, etc.



FAIRE VIVRE LA RELATION ÉDUCATION-ÉCONOMIE

- Enjeux communs
- Le monde de l'entreprise partenaire de l'École
- Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel
- Dynamiser la relation éducation-économie







ENJEUX COMMUNS

À l'heure où le chômage et les difficultés d'insertion professionnelle touchent trop de jeunes, l'École a besoin de dialoguer avec le monde économique pour mieux préparer ses élèves, futurs actifs et acteurs économiques, au monde du travail et au marché de l'emploi.

À l'heure où la France se bat pour restaurer la compétitivité de ses entreprises et retrouver le chemin d'une croissance forte, durable et riche en emplois, elle doit pouvoir se fonder sur son École et l'excellence de ses formations pour construire ses atouts dans une économie de la connaissance et de l'innovation, pour mieux assurer la réussite de tous et pour agir de manière structurelle contre le chômage.

L'éducation constitue un levier majeur pour améliorer notre potentiel de croissance et d'emploi

Les études économiques sur le capital humain font état des **effets très directs du niveau de formation et de qualification des populations sur les performances économiques et le potentiel de croissance de leurs pays.** Les travaux de l'OCDE, notamment, montrent les gains considérables, en termes de croissance, liés à une amélioration du niveau des élèves (par exemple, selon l'OCDE, à l'échelle d'une génération, la richesse par habitant serait supérieure de 25 % avec des résultats au niveau du groupe des pays les plus performants aux tests internationaux en matière éducative).

Parce que le niveau de qualification est un facteur déterminant dans la capacité à innover et parce qu'aujourd'hui l'innovation est un des principaux moteurs de la croissance, il est essentiel pour un pays de développer une politique éducative ambitieuse pour réussir dans la compétition internationale et créer de la richesse.

L'éducation et la formation constituent, à cette aune, le plus sûr et le plus puissant des investissements. Si la France veut construire ses avantages compétitifs autrement que par la stratégie du moins-disant sur les coûts, les normes, les droits sociaux et la qualité des produits, elle doit miser sur l'élévation générale du niveau de qualification pour favoriser l'innovation et la montée en gamme de son économie.

L'investissement éducatif est un atout déterminant d'une compétitivité « par le haut ».

L'économie contemporaine nécessite de plus en plus, de la part des acteurs économiques de tous niveaux, des compétences généralistes et notamment des compétences à se former tout au long de la vie, pour suivre les évolutions du métier que l'on exerce ou pour être en mesure d'en changer. Or, ces compétences sont de celles qui s'acquièrent principalement au cours des années de formation initiale. C'est pourquoi la France doit améliorer les résultats de ses élèves si elle veut jouer un rôle majeur dans l'économie des décennies qui viennent.

Élever le niveau de tous les élèves répond également à un impératif social car notre pays ne peut pas accepter de voir une partie de sa population reléguée loin des métiers et des qualifications d'avenir à cause d'un défaut de formation initiale. Il est ainsi important de lutter contre l'échec scolaire et de favoriser la réussite éducative de tous.

Aux enjeux économiques majeurs que constituent la croissance, l'emploi et la compétitivité, nous devons aujourd'hui répondre par un investissement éducatif et d'importantes réformes de structure visant à rendre notre École plus performante et plus juste.

Accompagner les élèves vers l'insertion professionnelle et l'emploi

S'ils ne représentent pas une garantie absolue, les **diplômes scolaires et supérieurs constituent la principale protection contre le chômage**. La probabilité d'être au chômage trois ans après être sorti du système éducatif est plus de trois fois supérieure pour un jeune sans qualification que pour un jeune avec le baccalauréat ou un diplôme équivalent.

	TAUX DE CHÔMAGE %
Non diplômé	41
CAP-BEP ou autre diplôme de niveau équivalent	24
BAC et autre diplôme de niveau équivalent	13

Source Céreq : interrogation 2010 de la génération 2007

Pour réduire le chômage des jeunes, qui est à la fois un drame humain et un gâchis social considérable, il est essentiel de hausser le plus possible le niveau de qualification de tous les élèves et en particulier de lutter contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification.

Aujourd'hui, 140 000 jeunes par an sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification. Le Gouvernement s'est donné comme objectif de réduire ce nombre de moitié. À cette fin, il a engagé une politique volontariste en mettant en réseau les plateformes locales de lutte contre le décrochage (les réseaux Foquale pour « Formation Qualification Emploi ») et en contactant directement chaque jeune décrocheur pour lui proposer un contrat « formation, qualification, emploi » : une solution individualisée de retour en formation, adaptée à ses aspirations et au marché de l'emploi de sa région.

Il s'agit en particulier de proposer à ces jeunes des formations sur des places disponibles en lycée professionnel en privilégiant des filières qui ont des besoins de recrutement avérés par des tensions sur le marché de l'emploi. Ce dispositif qui fonctionne efficacement depuis dix mois montre que l'on peut tout à la fois favoriser la formation des jeunes, leur insertion professionnelle et répondre aux besoins économiques du pays.

Développer les compétences indispensables

Au-delà de la lutte contre le décrochage, qui concerne les élèves qui rencontrent les difficultés les plus importantes, le ministère de l'éducation nationale conduit également une politique éducative dont les résultats contribueront utilement à l'activité économique et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Ainsi, tout en poursuivant sa mission de formation des futurs citoyens et en transmettant ses valeurs humanistes et républicaines, l'École contribue au redressement économique de notre pays en formant mieux les élèves aux compétences qui sont attendues par le monde économique.

À titre d'exemple, dans de très nombreux métiers aujourd'hui la maîtrise d'une langue vivante étrangère est indispensable. Or la France est aujourd'hui le 26° pays européen en matière de maîtrise des langues étrangères (le 27° pays étant le Royaume-Uni). Or, dans une économie mondialisée et avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la maîtrise des langues est un facteur d'insertion professionnelle pour les salariés et de compétitivité pour les entreprises. Le développement et l'amélioration de l'enseignement des langues étrangères, et en particulier l'apprentissage précoce et obligatoire dès le CP, doivent contribuer à réduire le retard français en la matière.

Autre exemple, il en va de même pour la maîtrise des outils numériques, dont presque aucun métier ne peut aujourd'hui se passer. Pour que la compétence numérique ne soit pas réservée à ceux qui peuvent l'apprendre chez eux, la refondation de l'École de la République prévoit de faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Au-delà de l'utilisation pédagogique du numérique pour l'acquisition de toutes sortes de savoirs, c'est une véritable formation au numérique qui sera déployée, allant de l'éducation aux usages raisonnés des médias numériques à la prise en compte des innovations liées au numérique dans la refonte des 700 diplômes professionnels.

Enfin, la France a besoin de jeunes qui sont prêts à s'engager, à prendre des initiatives, à fédérer des volontés autour de projets innovants. C'est **le goût de l'initiative et l'esprit d'entreprendre** qui doivent être encouragés à tous les niveaux, pour que notre pays retrouve le sens de l'avenir. Ces qualités-là pourront ensuite être mises au service de tous les projets des jeunes et, ce, quel que soit leur rôle : entrepreneuriat, économie sociale et solidaire, recherche et innovation dans tous les secteurs...

Aller plus loin ensemble

Une partie des réponses aux difficultés économiques de notre pays réside dans l'École. L'éducation nationale, en tous cas, est mobilisée pour contribuer à l'effort de redressement de la France. Elle le fait dans un esprit de dialogue avec le monde économique, avec lequel elle entretient déjà d'importantes relations, au service des élèves et de l'intérêt général.

Parce que ces relations demandent encore à être mieux structurées pour prendre une nouvelle dimension et mieux irriguer notre territoire, le CNEE a une mission essentielle.



LE MONDE DE L'ENTREPRISE, PARTENAIRE DE L'ÉCOLE

De nombreux partenariats existent déjà entre le monde de l'entreprise et le système éducatif. Ils permettent de préparer l'insertion professionnelle des jeunes en les informant, en leur faisant découvrir les métiers et le monde de l'entreprise. Ils favorisent également la diffusion de l'esprit d'entreprendre et du goût de l'initiative.

Ces partenariats sont naturels et bien connus dans le cadre de l'enseignement professionnel, mais ne se limitent pas à ce cadre. Ils prennent des formes très variées et peuvent concerner tous les élèves, à tous les niveaux de la scolarité du second degré.

Il peut s'agir d'événements ponctuels comme de projets au long cours qui, à chaque fois, conduisent les enseignants, les chefs d'établissement et l'ensemble des personnels de l'éducation à accompagner les élèves dans leur découverte du monde économique et professionnel.

De l'accord-cadre national à l'initiative locale, ces démarches sont à l'heure actuelle nombreuses, mais insuffisamment structurées et coordonnées. Le Conseil national éducation-économie aura notamment pour mission d'aider à leur développement et à leur coordination.

Des conventions générales de coopération avec les branches et les entreprises

Afin de **favoriser la connaissance de tel secteur d'activité**, l'éducation nationale peut signer une convention-cadre avec les entreprises qui le représentent. Cette convention permet de développer des relations privilégiées avec cette branche, et donc à la fois de mieux analyser ses besoins en termes de formation et de mieux la faire connaître aux élèves

Du point de vue de l'éducation nationale, cette opération permettant aux élèves de découvrir des métiers est aussi un moyen de mettre en valeur l'enseignement professionnel.

Les branches signataires des 23 conventions actuellement en cours sont très variées, et représentent toutes des secteurs caractérisés par un important besoin d'employés qualifiés. Parmi elles, on trouve par exemple l'Association des syndicats de l'horlogerie, la Fédération de la plasturgie, le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales ou l'Union des industries chimiques.

Exemple

Extraits de la convention cadre signée entre le ministère de l'éducation nationale et le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)

En étroite liaison avec les collectivités, le GIFAS apporte son concours aux actions menées par le ministère en matière d'information et d'orientation sur les métiers et sur les différentes voies d'accès à la formation. Dans ce cadre, il contribue à l'information des jeunes, des familles, des chefs d'établissement, des personnels enseignants et d'orientation sur les

métiers et les emplois du secteur de l'aéronautique et de l'espace, et cela depuis le collège jusqu'aux classes terminales des lycées, en s'appuyant, notamment, sur les projets académiques et sur les projets d'établissements qui précisent les actions prévues pour la construction du projet d'orientation des élèves. [...]

L'ensemble de ces actions doit contribuer à améliorer l'orientation des jeunes vers les voies générale, technologique ou professionnelle et faciliter l'élaboration et la maturation de leurs choix. Elles permettent également aux élèves déjà engagés dans la voie professionnelle de préciser leur projet. [...]

Au niveau des bassins de formation, les activités sont conduites en relation avec l'ensemble des acteurs pertinents au regard du mode d'organisation régional et académique et local et s'appuient, en particulier, sur le réseau des centres d'information et d'orientation. [...]

Le GIFAS favorise l'accueil d'élèves et d'apprentis dans les entreprises du secteur aéronautique et spatial notamment :

- des élèves de collège bénéficiant des dispositifs en alternance en classe de 4ème ou des élèves de 3ème faisant le choix du module de découverte professionnelle de 6 heures mis en place en partenariat avec les lycées professionnels et les CFA;
- des élèves bénéficiant d'actions spécifiques mises en place dans le cadre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale pour favoriser la motivation, la réorientation et l'insertion dans l'emploi des élèves en difficulté scolaire et sociale;
- des apprentis, des élèves et des étudiants des lycées professionnels et technologiques. [...]

De plus, le GIFAS participe aux actions destinées à corriger les discriminations liées au sexe et aux origines dans la représentation sociale des métiers scientifiques et techniques. [...]

Des accords-cadres de partenariat avec les acteurs économiques

D'autres partenariats existent entre le ministère de l'éducation nationale et une quinzaine d'acteurs économiques, qui peuvent être des groupes industriels de différents secteurs, des branches, comme les représentants des professions de l'hôtellerie et de la restauration, ou des associations, comme l'Association jeunesse et entreprises (AJE) ou 100 000 entrepreneurs.

Ces accords visent à favoriser les contacts à tous les échelons du territoire et à créer une synergie entre le monde éducatif et le monde professionnel.

Exemple

Extrait de l'accord-cadre conclu entre l'éducation nationale et l'association 100 000 entrepreneurs, présidée par Philippe Hayat.

Article 1 - Information des jeunes, des personnels de l'éducation nationale

L'association 100 000 entrepreneurs apporte son concours à l'action menée par les services centraux du ministère et par les services académiques d'information et d'orientation en matière d'information et d'orientation vers les différents secteurs d'activité professionnelle quelles que soient les voies de formation.

À cet effet, elle apporte une aide à l'orientation des jeunes de la 4ème et jusqu'aux classes terminales dans les collèges et lycées et notamment dans les lycées d'enseignement général et technologique dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, de l'accompagnement personnalisé ou des enseignements d'exploration afin de :

- mettre en perspective le parcours de formation du jeune au regard d'un projet professionnel ;
- informer sur les métiers d'une entreprise ;
- contribuer à une orientation active de la part du jeune.

L'association 100 000 entrepreneurs participe également à des actions corrigeant toutes les formes de discriminations dans la représentation sociale des métiers, qu'elles soient liées au sexe, à l'origine des jeunes ou à des situations de handicap.

Article 2 - Connaissance du monde économique et professionnel

Les cosignataires travaillent ensemble à développer la connaissance du monde économique et professionnel pour les publics ciblés dans leur parcours scolaire ou de formation.

Les actions visent à :

- sensibiliser à l'univers professionnel ;
- renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise ;
- aborder les notions de base sur l'entreprise : structure, fonctionnement, secteurs d'activité.

Article 3 - Développement de l'esprit d'entreprendre

Les entrepreneurs témoignent de leur expérience selon une méthodologie définie par l'association 100 000 entrepreneurs et qui s'appuie sur des outils pédagogiques mis à disposition des équipes éducatives. Les entrepreneurs bénéficient de modules de formation (à distance ou en présentiel) et d'un guide d'intervention adapté au niveau des élèves. Les enseignants reçoivent au préalable de l'intervention un guide propre ainsi que le guide des entrepreneurs afin qu'ils s'imprègnent de la démarche de l'association 100 000 entrepreneurs.

Les actions conduites peuvent être constituées :

- de témoignages ;
- d'actions de sensibilisation : par exemple des témoignages d'entrepreneurs dans diverses classes d'un établissement ;
- de forums permettant aux élèves d'échanger avec plusieurs entrepreneurs.

Au-delà des accords avec les entreprises ou les branches relevant du secteur marchand, l'éducation nationale a également conclu en juillet 2013 un accord avec l'association ESPER (l'économie sociale partenaire de l'École de la République), qui vise à renforcer la diffusion des valeurs et des pratiques de l'économie sociale et solidaire (« solidarité, démocratie, proximité, engagement, force du collectif, responsabilité individuelle et collective »), et à favoriser l'accueil des élèves dans le cadre de stage, au sein d'entreprises de ce secteur.

Des ingénieurs pour l'école

Le dispositif « Ingénieurs pour l'école » consiste à détacher de leur entreprise dans les académies, à titre transitoire, des ingénieurs et des cadres afin qu'ils puissent mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif. L'objectif est de favoriser le rapprochement entre l'école et l'entreprise et d'accroître les chances d'accès des jeunes à l'emploi.

Les missions confiées aux « ingénieurs pour l'école » contribuent à une meilleure préparation des jeunes à la vie professionnelle, au choix d'un métier, à la valorisation des enseignements professionnels et au rapprochement des mondes économique et éducatif.

FAIRE VIVRE LA RELATION ÉDUCATION-ÉCONOMIE - LE MONDE DE L'ENTREPRISE, PARTENAIRE DE L'ÉCOLE

Ce dispositif a débuté à la rentrée 1994-1995 dans trois académies. Il a été ensuite étendu à d'autres académies. Actuellement, environ une cinquantaine d'ingénieurs pour l'école sont répartis dans vingt-quatre académies. Parmi les entreprises qui contribuent à ce dispositif, on peut citer Air France, EDF, EADS, France Télécom, Schneider et Thalès.

Le dispositif est géré par une association régie par la loi de 1901 et dirigée par Jean-Cyril Spinetta.

La semaine école-entreprise, des actions remarquables pour rapprocher les cultures

La semaine école-entreprise est née en 2000 d'un constat : malgré la multitude d'initiatives existantes pour faire connaître l'entreprise aux jeunes et plus largement au système éducatif, il s'agit encore d'un monde mal connu. D'où cette initiative conjointe de l'éducation nationale et du Medef, à laquelle participent l'Association jeunesse et entreprises (AJE) et le Centre des jeunes dirigeants (CJD).

Elle vise trois objectifs:

1- Faire découvrir l'entreprise aux élèves

Dans plusieurs académies, des classes s'installent plusieurs jours en entreprise, pour en découvrir le fonctionnement « de l'intérieur » : ce sont les « classes en entreprise ». Les élèves rencontrent des professionnels et découvrent leur environnement de travail, en plus des cours qu'ils suivent habituellement. Dans l'académie de Caen, une classe s'est installée en 2011 chez Renault Trucks pour trois jours. Les élèves restituent ce qu'ils ont appris devant les responsables de l'entreprise et devant leurs enseignants.

2 - Faire découvrir les métiers aux lycéens

Dans l'académie de Lyon, par exemple, 460 lycéens participent à un rallye « innovation énergie », avec cinq entreprises du territoire. Ils répondent ensuite à un questionnaire pour mesurer leurs connaissances.

3 - Renforcer le lien entre le monde éducatif et l'entreprise

À Rennes, des dirigeants d'entreprise, dont Bic Sport est un exemple, rencontrent des chefs d'établissement pour échanger sur les modes de fonctionnement de leur structure et faire prendre conscience des enjeux et des contraintes liés aux métiers de chacun.

Développer l'esprit d'entreprendre pour encourager l'initiative des élèves

Plusieurs **opérations de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et au goût de l'initiative** ont déjà lieu dans différentes académies. Le Président de la République, à l'occasion des assises de l'entreprenariat (le 29 avril 2013) a exprimé son intention de voir cette démarche se généraliser.

Ces projets locaux prennent des formes diverses et permettent, à chaque fois, de révéler les capacités des élèves à se rassembler autour d'un objectif, à s'organiser par eux-mêmes. Ils mettent ainsi en œuvre

FAIRE VIVRE LA RELATION ÉDUCATION-ÉCONOMIE - LE MONDE DE L'ENTREPRISE, PARTENAIRE DE L'ÉCOLE

des compétences dont ils auront besoin, par la suite, dans leur vie professionnelle et prennent le goût de l'initiative et de l'engagement. Cet esprit se développe d'ailleurs dans toutes sortes de projets, qui ne sont pas nécessairement liés au secteur marchand et à l'entreprise, mais qui peuvent aussi concerner le champ de l'économie sociale et solidaire ou d'autres activités (recherche, engagement citoyen...).

Exemples

« Envie d'entreprendre » - académie de Clermont-Ferrand, lycée Joseph Constant

Le projet consiste en la création d'un dispositif favorisant de façon intégrée et progressive l'accès à la création ou à la reprise d'une entreprise. Il se décline en trois niveaux : sensibilisation et découverte, formation et expérimentation, accompagnement vers la création ou la reprise. Tous les élèves sont associés à la démarche quel que soit leur niveau. Le lycée professionnel Joseph Constant de Murat (Cantal) forme aux métiers du bois ; il est situé en zone de revitalisation rurale. Pour répondre à un besoin économique local, il a noué un partenariat avec l'association Réseau d'échanges lycée entreprise territoire (RELET) qui œuvre pour le renforcement des liens entre formation professionnelle et actions contribuant au développement du tissu économique.

Création d'une association à caractère social et solidaire – académie de Créteil, lycée Jean Moulin (Le Blanc Mesnil, Seine-Saint-Denis)

Ce projet allie les valeurs de l'économie sociale et solidaire et les problématiques du développement durable. L'équipe du projet est pluridisciplinaire et accompagne huit groupes d'élèves. Trois partenaires interviennent : l'association Citoyen du monde conseille sur la gestion d'une association à caractère social et solidaire ainsi que sur la mise en place d'actions humanitaires ; le groupe Alter Eco initie aux enjeux du développement durable par le biais du commerce équitable ; enfin, le service jeunesse de la ville offre ses compétences pour ce qui relève de la communication.

Les **mini-entreprises** sont des structures, actuellement au nombre de 700, qui permettent de stimuler l'esprit d'entreprendre chez les élèves, et qui les préparent idéalement aux responsabilités du monde économique. Elles sont particulièrement utiles pour des jeunes qui n'auraient pas, dans leur milieu familial ou social, d'expérience de ce genre.

Le projet des mini-entreprises consiste à engager des collégiens, des lycéens, des apprentis ou des étudiants à créer et à gérer durant une année scolaire une mini-entreprise, soit dans le domaine de la production, soit dans le domaine des services.

Exemple d'une mini-entreprise en Seine-Saint-Denis

Les élèves du lycée Jean Rostand à Villepinte, aidés de leurs enseignants, ont déterminé l'objet de leur entreprise après une étude de marché : la création et la commercialisation d'un antivol pour téléphone mobile. Ils ont ensuite choisi le nom de leur entreprise : Peabrains.

Pendant toute la durée de cette expérience, ils ont bénéficié de l'accompagnement de la directrice de l'association Entreprendre pour apprendre d'Île-de-France et de l'appui de parrains d'entreprise, leur faisant profiter de leur expérience. Ce sont 13 élèves de seconde micro-technique et de seconde générale qui ont participé à cette opération : l'antivol a été fabriqué en section micro-technique et la commercialisation a été réalisée par les élèves de seconde générale.

Cette mini-entreprise a été consacrée championne nationale dans la catégorie lycée et a concouru de ce fait au championnat européen.



PARCOURS INDIVIDUEL D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET DE DÉCOUVERTE DU MONDE ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL

ÉLÈVES	
DE LA 6e	
ÀLA	
A LA	
TERMINALE	,

PARTENAIRES

ACTIONS



INTERNES

- Enseignants, proviseurs, conseillers d'orientationpsychologues, chefs de travaux, etc.
- Chargés de mission école-entreprise
- Conseillers
 de l'enseignement
 technologique
- ONISEP

EXTERNES

- Branches professionnelles entreprises
- Fédérations
- Associations
- Syndicats
- Fondations
- Groupements d'employeurs
- Unions, confédérations
- Régions et départements

- Information sur le monde économique (les entreprises, les acteurs publics, les acteurs associatifs, etc.), sur le marché de l'emploi, etc.
- Découverte de métiers et de secteurs professionnels et sur les parcours scolaires associés
- Construction de son orientation scolaire et de son projet professionnel
- Semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, etc.
- Découvertes d'univers
 professionnels : stages en entreprise
 ou dans d'autres organisations
 (associations, administrations, etc.),
 classes en entreprise, visite
 d'entreprises et de sites
 de production, etc.
- Accueil et témoignage d'acteurs économiques et professionnels (entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, associatifs, etc.)
- Mobilités à l'étranger
- Développement de ressources pédagogiques et formation des personnels de l'éducation nationale
- Activités pédagogiques périscolaires : visite de salons, création de minientreprises, concours de jeunes inventeurs, etc.

La loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013 prévoit, pour chaque élève, la mise en place d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours se construira progressivement tout au long des années du collège, puis du lycée dans ses différentes filières.

La mise en œuvre de ce nouveau parcours (contenus, horaires, organisation, outils, progression d'un niveau à l'autre...) sera défini précisément durant l'année scolaire 2013-2014 en lien avec les travaux du Conseil supérieur des programmes qui a été saisi sur son contenu pédagogique en lien avec le CNEE et les différents partenaires, pour mettre en place les actions qui viendront nourrir le parcours.

OBJECTIFS

- Aider chaque élève
 à se doter d'une
 compétence à s'orienter,
 pour choisir en
 connaissance de cause
 un parcours de
 formation, de réussite
 scolaire et d'insertion
 professionnelle
- Développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre chez tous les élèves
- Découvrir le monde
 économique
 et professionnel
- Découvrir les entreprises et les différents métiers
- Découvrir le marché de l'emploi
- Construire
 progressivement
 un (où plusieurs)
 projet(s) de parcours
 de formation et
 professionnel(s)

















DYNAMISER LA RELATION ÉDUCATION-ÉCONOMIE

Dans le cadre de son engagement en faveur de la refondation de l'École et du redressement productif, le Gouvernement entend donner une impulsion nouvelle aux multiples relations entre le monde éducatif et le monde économique.

Cela passe d'abord par une meilleure structuration des initiatives existantes afin de faire en sorte qu'elles passent à l'échelle supérieure, maillent plus efficacement l'ensemble du territoire et s'adressent ainsi à tous les élèves.

À cette fin, le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel va proposer à tous les élèves, du collège à la terminale, de découvrir le monde professionnel, différents métiers, les parcours de formation permettant d'y accéder et les moyens de préparer leur future insertion professionnelle.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale va demander aux entreprises de déployer d'importants efforts en termes d'accueil de stagiaires, afin de réduire les inégalités sociales d'accès aux expériences en entreprise.

Un parcours de découverte pour tous, pour préparer l'orientation et l'insertion professionnelle

L'orientation scolaire conduit trop souvent les jeunes sur des trajectoires de reproduction sociale : les jeunes qui en ont le plus besoin ont du mal à y accéder, les orientations dans la scolarité sont trop souvent subies et non choisies, et souffrent de visions parcellaires, de préjugés et de stéréotypes sexués sur les métiers et l'entreprise.

Des sources d'information de qualité existent, comme celles de l'ONISEP; des professionnels de l'orientation, en particulier les conseillers d'orientation-psychologues, sont mobilisés dans l'éducation nationale ou à ses côtés.

Mais les jeunes ne savent pas tous, pour autant, utiliser ces sources pour se faire une idée des formations et de la réalité des métiers et des entreprises d'aujourd'hui avant de choisir, ou accéder aux professionnels capables de les conseiller et de les accompagner dans leur choix d'orientation et dans l'élaboration d'un parcours de formation adapté.

L'orientation subie est par ailleurs la principale cause du décrochage scolaire : chaque année, 140 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification, ce qui hypothèque leur avenir et entraîne des coûts sociaux considérables en termes de chômage notamment.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement propose une orientation mieux construite et mieux choisie

de chaque jeune à travers une découverte progressive et organisée des formations et des métiers, du monde économique et de l'entreprise. Créé par la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, un parcours individuel d'information, d'orientation, et de découverte du monde économique et professionnel sera mis en place. Les contours de ce nouveau parcours (contenus, horaires, organisation, outils, progression d'un niveau à l'autre...) seront définis précisément durant l'année scolaire 2013-2014 en lien avec les travaux du Conseil supérieur des programmes, qui a été saisi sur son contenu pédagogique, et en lien avec le CNEE et les différents partenaires pour enrichir l'offre d'information, d'activités et de ressources pédagogiques.

L'orientation ne doit pas être laissée à la seule initiative individuelle de chaque jeune, à la seule influence de son cercle familial ou amical. Cette mission incombe à l'école et doit être prise en charge en tant que telle par les chefs d'établissement, par les équipes éducatives, avec le concours actif de ceux dont c'est le métier, les conseillers d'orientation.

Il s'agit d'aider les jeunes à construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter : découvrir les formations et les métiers auxquels elles conduisent, les réalités de l'entreprise ; apprendre à utiliser des outils, en particulier numériques, pour s'informer en fonction de ses centres d'intérêt ; bénéficier de témoignages vivants sur le contenu des formations, sur les réalités des entreprises ; être capable de rechercher un conseil auprès de personnes ressources et de professionnels de l'orientation dans l'établissement scolaire ou à l'extérieur.

À travers ce parcours, les élèves pourront aussi développer le goût de l'initiative et l'esprit d'entreprendre au contact d'acteurs économiques engagés dans leur pratique. Les rencontres qu'ils feront dans ce cadre seront également l'occasion pour eux de se familiariser avec plusieurs enjeux décisifs pour l'insertion professionnelle, comme la constitution d'un CV ou la connaissance du marché du travail et de ses règles.

Ce parcours prendra appui à la fois sur des temps dédiés et sur les enseignements disciplinaires conçus à partir d'un référentiel spécifique dans le cadre de l'acquisition progressive de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il fera appel à l'initiative des élèves et à **des démarches actives, comme la conduite de projets.**

Au-delà des enseignements, chaque élève bénéficiera, de la 6ème à la 3ème, d'un temps propre à ce parcours. Au lycée, l'accompagnement personnalisé et les travaux personnels encadrés ou les projets pluridisciplinaires constitueront des moyens privilégiés de traduction de ce parcours.

Développer les compétences transversales

La compétence à s'orienter est indispensable pour que chaque jeune puisse construire son propre parcours scolaire et professionnel. Mais pour donner vraiment à tous les élèves les moyens de réussir leur insertion puis leur vie professionnelle, il convient de s'assurer qu'ils acquièrent non seulement le socle commun de connaissance, de compétences et de culture, mais aussi qu'ils développent particulièrement certaines compétences indispensables à la vie professionnelle moderne.



Ainsi, il s'agit non seulement de lutter contre l'illettrisme et l'innumérisme (qui sont des handicaps aussi importants pour la vie courante et la vie sociale des citoyens que pour l'insertion professionnelle), mais également de veiller au développement de compétences clés comme la culture scientifique, les langues vivantes étrangères ou encore les compétences numériques.

Mieux structurer l'offre de stages et d'interventions

L'un des enjeux essentiels de la promotion de l'égalité des chances en matière d'orientation et d'insertion professionnelle réside dans l'égalité d'accès aux stages en entreprise. Il est souvent plus aisé aujourd'hui à un enfant de cadre qu'à un enfant de chômeur de trouver un stage qui lui apporte une expérience réellement enrichissante.

Pour cette raison, le ministère de l'éducation nationale demandera au CNEE de faire des propositions permettant de **renforcer l'offre de stages à destination des élèves** (notamment à destination des élèves de 3ème) et de mieux la répartir sur le territoire.

À ce titre, il conviendra notamment de **dynamiser les banques académiques de stages**, qui permettent de mettre en relation l'offre de stages proposés par les entreprises et les besoins des élèves des établissements de l'académie. Cette dynamisation pourra s'appuyer sur le portail internet monstageenligne.fr, développé par l'ONISEP, qui offre aux entreprises la possibilité de mieux connaître les contenus des formations dispensées dans l'académie, de consulter les demandes et de déposer des offres de stage.

Par ailleurs, il est important de **densifier le réseau des acteurs économiques prêts à intervenir dans les établissements pour sensibiliser les élèves aux réalités du monde professionnel et à l'esprit d'entreprendre, ou pour leur faire découvrir des métiers**. Les initiatives existantes, telles que celles conduites par exemple par les associations « 100 000 entrepreneurs » ou « Association jeunesse entreprise », seront fédérées et encouragées.

Pour franchir un palier et s'assurer qu'un nombre beaucoup plus important d'élèves a accès à ces actions pédagogiques de sensibilisation et de découverte, l'outil numérique sera mobilisé.



MODERNISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- La rénovation des formations professionnelles initiales
- Les campus des métiers et des qualifications
- Carte nationale des campus
- L'exemple du Plasti Campus d'Oyonnax-Bellignat
- Un engagement pour des formations en alternance de qualité







LA RÉNOVATION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

C'est dans l'enseignement professionnel que les relations entre l'éducation nationale et le monde économique sont les plus naturelles et les plus anciennes. La voie professionnelle est celle qui prépare le plus directement les élèves à l'exercice d'un métier ; la définition des compétences attendues pour l'exercice de ce métier, ainsi que les modalités de formations pour acquérir ces compétences font donc l'objet de discussions approfondies avec les professionnels des branches concernées, dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives (CPC).

Aujourd'hui, 14 CPC associent les experts du monde professionnel et ceux de l'éducation nationale pour définir pas moins de 700 diplômes professionnels, dans tous les secteurs d'activité : métallurgie ; bâtiment et travaux publics ; chimie et bio-industrie ; alimentation ; métiers de la mode ; bois et dérivés ; transport et logistique ; communication ; arts appliqués ; commercialisation et distribution ; services administratifs et financiers ; tourisme, hôtellerie, restauration ; coiffure, esthétique ; secteur sanitaire et social.

Dans un contexte d'importantes évolutions des technologies dans de nombreux métiers, il est particulièrement important d'adapter au mieux les formations dispensées aux conditions réelles, actuelles et futures, de l'exercice des métiers.

À cette fin, le ministère de l'éducation nationale a engagé un vaste plan de modernisation des diplômes professionnels, au travers des Commissions professionnelles consultatives, qui vont être chargées d'étudier, de façon prospective, les évolutions des métiers de leur secteur.

Le Conseil national éducation-économie pourra donner des orientations générales aux travaux des CPC, à partir d'études et des enquêtes prospectives qu'il aura collectées.

Ce travail de modernisation des diplômes à finalité professionnelle comporte des actions de quatre natures différentes :

- bâtir des filières de formation initiale pour les métiers émergents ;
- moderniser le contenu de la formation dans les filières existantes ;
- adapter la carte des formations professionnelles au niveau des territoires;
- agir sur l'orientation pour favoriser les filières où l'insertion professionnelle est satisfaisante.

Bâtir des filières de formation initiale pour les métiers émergents

Dans l'industrie comme dans les services, les mutations technologiques et économiques en cours suscitent fréquemment la naissance de nouveaux métiers, pour lesquels notre pays doit déployer une offre de formation initiale afin de jouer un rôle de premier plan dans la compétition mondiale.

Pour accompagner la démarche prospective du CNEE qui viendra orienter les travaux des Commissions professionnelles consultatives, le ministère de l'éducation nationale a souhaité que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective alimente la réflexion par ses travaux sur l'évolution des métiers et des qualifications. Dans un contexte difficile pour l'emploi, il est capital d'identifier des filières dotées d'un potentiel développement économique et créatrices d'emploi. C'est par exemple le cas de l'optoélectronique, l'industrie des fibres optiques, mais aussi de la robotique domestique ou médicale.

De façon générale, les secteurs de la « nouvelle croissance » doivent être identifiés aussi précisément que possibles et des formations doivent être mises en place afin de fournir à notre pays toutes les compétences nécessaires à leur développement.

Ces réflexions devront s'articuler étroitement avec les programmes de reconquête industrielle présentés par le ministère du redressement productif. Ainsi, pour construire les voitures du futur ou développer une industrie du démantèlement des installations nucléaires, la France doit se doter des professionnels qualifiés susceptibles de concevoir, de mener à bien et de réaliser concrètement ces projets.

Moderniser le contenu de la formation dans les filières existantes

Si les nouveaux métiers constituent un enjeu essentiel pour la compétitivité de la France, il convient aussi de moderniser les formations initiales des métiers existants.

Ce travail a été initié notamment à partir du Grenelle de l'environnement, dont l'une des recommandations consistait à « verdir » les diplômes professionnels, c'est-à-dire à passer en revue l'ensemble des formations pour actualiser leurs référentiels en fonction des exigences environnementales et des normes les plus à jour.

L'importance de ce verdissement est particulièrement sensible dans des filières comme le bâtiment et les travaux publics, où les professionnels de demain doivent être au fait des technologies d'isolation les plus performantes ; dans la filière de la chimie du papier, les techniques les moins nocives à l'environnement doivent être enseignées.

À titre d'exemple, la filière d'études hygiène et environnement a été rénovée à la rentrée 2013. **Trois nouveaux diplômes** ont vu le jour : le bac pro gestion des pollutions et protection de l'environnement, le bac pro hygiène propreté stérilisation, ainsi que le BTS métiers des services à l'environnement.

Au-delà de ce premier chantier, qui est aujourd'hui poursuivi et développé, le ministère souhaite que les Commissions professionnelles consultatives réexaminent également les diplômes professionnels avec un double objectif :

- l'intégration du numérique dans les formations et les diplômes pour mieux préparer à l'exercice des métiers. L'enjeu du numérique est capital dans des métiers comme la vente, où les professionnels doivent être formés à l'usage de tous les supports, au multi-canal et au e-commerce en général ;
- l'intégration des enjeux énergétiques dans les référentiels des métiers.

Adapter la carte des formations professionnelles au niveau des territoires

La carte des formations académique et régionale est régulièrement actualisée. Élaborée dans le cadre d'une concertation menée entre le recteur, le président du Conseil régional et les représentants du tissu économique régional, elle assure la cohérence de l'ensemble de l'offre en tenant compte des réalités économiques territoriales, en particulier des besoins en emploi et en développement économique

(cf. livret sur le partenariat renforcé avec les régions). Une politique volontariste d'adaptation et de modernisation de la carte des formations professionnelle sera conduite avec les régions.

Agir sur l'orientation pour favoriser les filières où l'insertion professionnelle est satisfaisante

Les actions volontaristes visant à rapprocher les qualifications proposées et les besoins d'emplois doivent permettre de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

L'existence d'offres d'emplois non pourvues, qu'on estime en moyenne entre 300 000 et 500 000, justifie un effort en faveur d'une meilleure articulation entre l'orientation dans les filières professionnelles et la réalité des débouchés à la sortie des formations (à court, moyen et long termes).

Sans contredire l'objectif d'une orientation choisie par les élèves, l'information dispensée sur les débouchés en terme d'insertion professionnelle doit être élargie et mieux diffusée afin que chacun puisse choisir sa voie en connaissance de cause. Il est intéressant, pour un jeune, de savoir que le taux d'emploi trois ans après avoir effectué une formation varie du simple au double selon les filières.

Un effort en termes de formation doit être fait en direction des métiers identifiés comme étant « en tension ». Ainsi, c'est d'abord vers ces métiers que les décrocheurs pris en charge par les réseaux « Foquale » sont invités à se tourner, afin d'accroître leurs chances de réussite et d'insertion professionnelle.

À nouveau, le CNEE pourra donner des orientations et formuler des avis pour aider l'éducation nationale à répartir son offre de formations professionnelles en fonction des données de la prospective, qui dégagent notamment les recompositions sectorielles de l'emploi pouvant être anticipées.

Il pourra s'appuyer sur les travaux du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mais aussi sur ceux de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ou du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq).

Quelles sont les recompositions sectorielles de l'emploi qui se dessinent derrière les performances globales de l'économie entre 2010 et 2030 ? [...]

Les performances des activités sont tirées par les grandes tendances identifiées. Les tendances sociodémographiques alimentent les services d'utilité collective ou liés à la personne ; l'enrichissement des prestations renouvelle partiellement les activités industrielles et accroît la productivité des services ; les exigences environnementales (éthiques ou réglementaires) transforment, bien que de manière encore partielle, les activités traditionnelles (verdissement des emplois dans la construction, par exemple) et en créent de nouvelles (énergies renouvelables) ; le palier d'externalisation observé à la fin des années 2000 reste stable et limite les destructions d'emploi industriel.

Extraits de la *Note de synthèse* n° 259 du Centre d'analyse stratégique, *Les secteurs de la nouvelle croissance : une projection à l'horizon 2030*, janvier 2012.

Depuis la fin des années 1990, des exercices de prospective sur les métiers et les qualifications (PMQ) sont régulièrement menés afin d'examiner les perspectives possibles en matière d'évolu tion des ressources en main-d'œuvre et de l'emploi par métiers. Ce quatrième exercice de prospective, réalisé conjointement par la Dares et le Centre d'analyse stratégique, présente des projections de postes à pourvoir par métiers à l'horizon 2020, en fonction des départs en fin de carrière attendus dans les dix ans mais aussi du nombre possible de créations d'emploi à cet horizon. Ces premiers résultats seront approfondis dans les mois à venir et feront l'objet d'un rapport plus détaillé au cours de l'année.

Les perspectives de créations d'emploi devraient principalement profiter aux cadres, aux professions intermédiaires, aux métiers de soins et d'aide aux personnes fragiles et aux professions du bâtiment. Infirmiers, aides-soignants et aides à domicile figureraient parmi les métiers bénéficiant des plus importants volumes de créations d'emploi à l'horizon 2020.

Les évolutions projetées signent le maintien de la tertiarisation des métiers au cours des dix prochaines années, avec un repli de l'emploi dans les métiers agricoles et industriels et un développement continu des métiers du commerce et des services, notamment de la santé et des services aux personnes.

Extrait de Dares Analyses n° 22, mars 2012 : Les métiers en 2020



LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Un pôle de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique

Les campus des métiers et des qualifications contribuent à **soutenir**, par la formation, **les politiques territoriales de développement économique et social**. Leur dynamique doit faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux. C'est pour répondre à ces enjeux que les collectivités régionales sont associées dès la conception du campus.

La loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013 fixe à la Nation l'objectif de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour le redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes. La création des campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans cette perspective.

Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises. Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, ils associent, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Ils comprennent au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie...

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Ils se dotent **d'équipements résidentiels et soutiennent la vie associative** afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.

Les campus des métiers et des qualifications proposent **des filières de formation en lien avec la politique de redressement productif :**

- filières créatrices d'emploi, telles que celles de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, des industries graphiques, de l'énergie, du numérique, mais aussi de l'hôtellerie-restauration et d'autres secteurs des services ;
- filières d'avenir, en lien notamment avec les technologies génériques, dont le numérique, la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique ou la sécurisation des informations et des transactions.

Les **liens privilégiés avec les entreprises locales** facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la formation continue des salariés. Ils favorisent également la réalisation de prototypes, en mettant des plateaux techniques à disposition du campus. C'est un lieu propice à l'innovation technologique sous toutes ses formes et aux **transferts de compétences**.

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les campus des métiers et des qualifications facilitent la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi les campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.

Ces campus participent ainsi au redressement productif, au développement économique des territoires et à la compétitivité des nouvelles filières industrielles en mobilisant les établissements d'enseignement professionnel et technologique.

Le label « Campus des métiers et des qualifications »

Les projets de campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable. Cette labellisation est attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'Association des régions de France (ARF), des inspections générales de l'éducation nationale, des directions du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère du redressement productif.

Douze campus déjà labellisés

Dans le cadre du premier appel à projets, paru au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 16 mai 2013, dix-sept projets ont été présentés par les régions et les rectorats. Douze projets ont fait l'objet d'une proposition de labellisation par la commission. Ils concernent des filières marquées par l'évolution accélérée des technologies.

Une dynamique qui se poursuit

Un deuxième appel à projets est prévu pour l'année scolaire en cours. Il sera l'occasion d'atteindre l'objectif de réalisation d'au moins un campus des métiers et des qualifications par région, de faire émerger des campus des métiers et des qualifications autour de thématiques très innovantes comme le numérique ou très ancrées dans des dynamiques régionales comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Il fera l'objet d'un partenariat renforcé avec l'Association des régions de France.

MODERNISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL - LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

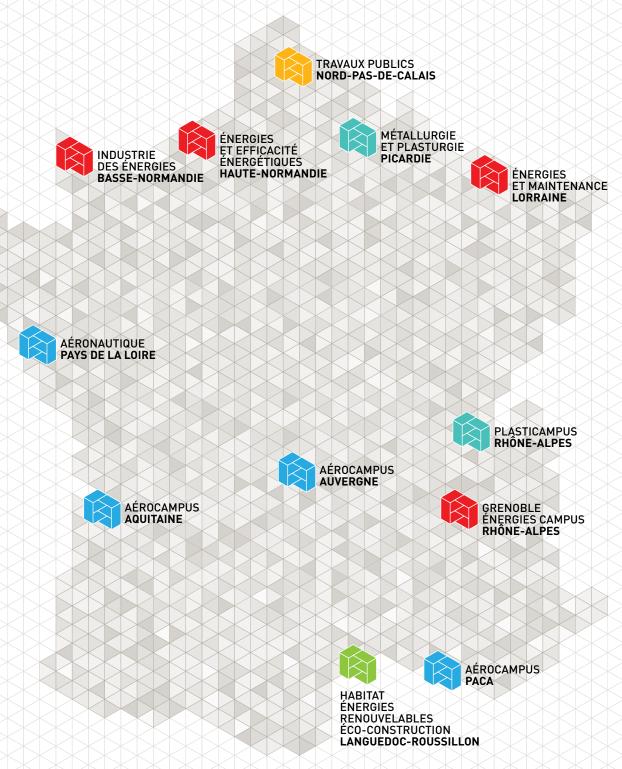
Un décret définissant le label « Campus des métiers et des qualifications » et fixant les conditions de labellisation devrait être présenté aux instances consultatives d'ici fin novembre. La liste des campus labellisés sera publiée par arrêté.

Ce décret définit aussi la commission nationale de labellisation dans laquelle sera intégrée la représentation du ministère en charge du redressement productif.

Un bilan d'étape et un suivi de chaque campus seront assurés par la commission de labellisation avec l'appui de la DGESCO, à l'issue de deux ans d'attribution du label. Une évaluation des activités et des résultats des campus labellisés sera réalisée au cours de la quatrième année de labellisation, en vue du renouvellement du label. Des indicateurs communs d'évaluation seront produits pour évaluer les résultats et l'impact sur le territoire.



CARTE NATIONALE DES CAMPUS





→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'AÉRONAUTIQUE EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées	PACA / Aix-Marseille Vitrolles
(mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries.	
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS - AÉROCAMPUS AQUITAINE Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries.	Aquitaine / Bordeaux Latresne (sud de la ville de Bordeaux)
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'AÉRONAUTIQUE - AÉROCAMPUS AUVERGNE Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique) et services associés aux industries.	Auvergne / Clermont-Ferrand Clermont-Ferrand
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'AÉRONAUTIQUE EN PAYS DE LOIRE Axes : construction et maintenance aéronautique (militaire et civile), technologies associées (mécanique, mécatronique, électronique).	Pays de la Loire / Nantes Saint-Nazaire
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS Axes : réalisation de matériaux pour les travaux publics (exemple : la construction de la route du futur, la route durable avec coproduits, déchets, etc.).	Nord - Pas-de-Calais / Lille Bruay-la -Buissière Pas de Calais – Communauté d'agglomération de l'Artois (ancien bassin minier)
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'HABITAT, DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'ÉCO-CONSTRUCTION Axes : habitat HQE, nouveaux matériaux de l'éco-construction et du bâtiment durable, nouvelles énergies.	Languedoc-Roussillon / Montpellier Bassin nîmois
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'INDUSTRIE ET DES ÉNERGIES Deux axes principaux : maintenance industrielle des équipements nucléaires et développement de l'énergie hydrolienne (utilisation des courants marins).	Basse-Normandie / Caen Cherbourg
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DES ÉNERGIES ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Axes principaux : développement de l'éolien, énergies. Axes secondaires : habitat, nucléaire, méthanisation.	Haute-Normandie / Rouen Fécamp
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS GRENOBLE ÉNERGIES CAMPUS Axes : maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables (piles à combustible).	Rhône-Alpes / Grenoble Bassin grenoblois
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS PLASTICAMPUS Axe : plasturgie.	Rhône-Alpes / Lyon Bassin d'Oyonnax
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA MÉTALLURGIE ET DE LA PLASTURGIE Axes : mécanique, sidérurgie et transformation de l'acier (travail des métaux, fonderie, fabrication de produits métalliques, informatiques, électroniques et optique, d'équipements électriques).	Picardie / Amiens Saint-Quentin
→ CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS ÉNERGIE ET MAINTENANCE	Lorraine / Nancy-Metz

Bassin de Thionville et vallée

de la Fensch

Axes : matériaux et énergie.



L'EXEMPLE DU PLASTI CAMPUS D'OYONNAX-BELLIGNAT

Technopôle de la plasturgie



Lycée Arbez Carme

→ Création d'un pôle
d'hébergement
et de restauration



Pôle de la plasturgie et des composites





Maison des entreprises



INSA

Un territoire de synergies entre industrie et formation

Le projet de campus des métiers d'Oyonnax-Bellignat a pour objectif de fédérer, autour de la plasturgie, des industries et des institutions de formation professionnelle. Il s'inscrit sur un territoire porteur de synergies déjà fortes dans ce domaine : la « Plastics Vallée ».

Lieu emblématique de la plasturgie – première concentration de l'industrie du plastique en Europe –, cette vallée regroupe, au cœur d'un technopôle, le lycée Arbez-Carme (Bellignat), le lycée Robert-Doisneau (Vaulx-en-Velin), le GRETA Val Bugey Léman, deux unités de formation par apprentissage, l'INSA de Lyon, le pôle de compétitivité Plastipolis, le pôle européen de la plasturgie et 200 entreprises du secteur d'activité.

Le pôle de compétitivité Plastipolis, à rayonnement international, fortement appuyé par la région Rhône-Alpes, coordonne les actions de l'ensemble des acteurs. Il a mis en évidence le besoin d'une **restructuration globale de la filière, notamment d'une meilleure coordination entre la recherche et la formation d'une part et les activités industrielles d'autre part.**

La proximité entre le technopôle et les entreprises conduit déjà à des partenariats étroits entre les mondes de la formation, de la recherche et de l'entreprise. Les branches professionnelles (plasturgie et métallurgie) accompagnent le projet, particulièrement pour le développement de l'apprentissage.

Une offre de formation complète

Les établissements de formation proposent tous les niveaux de diplômes, du CAP au diplôme d'ingénieur (avec l'INSA Lyon), sous statut scolaire, d'apprenti ou de formation continue. Les passerelles entre les niveaux de formation et entre les statuts facilitent la continuité des parcours.

Le lycée Arbez Carme, établissement-support du campus, lycée des métiers de l'outillage et de la plasturgie, prépare aux diplômes suivants :

- baccalauréat général S ;
- baccalauréat technologique Sciences et techniques de l'industrie et du développement durable (STI2D);
- baccalauréats professionnels et CAP dans les filières suivantes :
 - métallurgie (bacs professionnels : outillages, maintenance des équipements industriels MEI, étude et définition des produits industriels EDPI),
 - -plastiques et composites (bac professionnel Plastiques et composites, licence professionnelle Outillage et plasturgie) et CAP Conduite d'installation de production),
 - numérique (bac professionnel Systèmes électroniques numériques SEN),
 - industries graphiques et métiers d'art (bac professionnel Artisanat et métiers d'art) ;
- BTS Ingénierie collaborative concourante;
- licence professionnelle Outillage et plasturgie (en partenariat avec l'université Lyon I).

L'objectif du lycée est d'optimiser le cursus bac -3 / bac +3 pour les séries générales, technologiques et professionnelles.

Le lycée Robert-Doisneau est en voie de rejoindre le campus.

L'INSA de Lyon forme au diplôme d'ingénieur en Génie mécanique et met à disposition du campus le centre de moyens et de compétences, au service des activités de recherche, de formation et de transfert en plasturgie. Un projet partenarial de fabrication d'un produit innovant renforce les liens entre les deux établissements. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est pleinement intégrée à l'offre de formation. Une plateforme technologique PLASTETUDE accompagne depuis plusieurs années les échanges industriels entre les établissements de formation, les laboratoires de recherche et les entreprises.

La vie du campus

La vie culturelle et sportive d'Oyonnax et de la communauté de communes, du centre culturel Aragon, prend en compte les étudiants du campus, en développant notamment les activités sportives de pleine nature structurées autour des projets inter-établissements. La réussite nationale de l'équipe de rugby, qui officie cette année en Top14, augmentera son attractivité.

Le pilotage et l'organisation

Un comité de pilotage et un comité technique permettront de coordonner l'ensemble des dispositifs. Il sera composé du président du Conseil régional Rhône-Alpes, du recteur de l'académie de Lyon et d'un représentant de chaque structure constitutive.

Une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre les parties prenantes.

Une labellisation qui profite à tous les acteurs

Le projet de campus des métiers et des qualifications Plasti Campus répond à des demandes exprimées par tous les acteurs de la Plastics Vallée : tous attendent de ce projet qu'il permette des échanges mieux structurés, des pratiques et des outils mutualisés.

Surtout, la labellisation de ce campus des métiers et des qualifications est l'occasion de montrer ce que la politique de formation en plasturgie apporte au développement économique de la région, en s'inscrivant dans la ligne stratégique du pôle de compétitivité Plastipolis.

Les jeunes de la région pourront également avoir accès à des formations en lien direct avec un secteur industriel de pointe et porteur d'emplois.

La compétitivité des entreprises du secteur bénéficiera d'une plus grande cohérence entre la formation et la recherche d'une part et l'industrie d'autre part. Enfin, renforcer l'attractivité des formations scientifiques et techniques permettra de mieux doter une industrie qui a besoin de salariés dont les qualifications sont adaptées aux évolutions technologiques.



UN ENGAGEMENT POUR DES FORMATIONS EN ALTERNANCE DE QUALITÉ

À l'occasion de la conférence sociale de juin 2013, le Président de la République a affirmé sa volonté de promouvoir l'apprentissage comme tremplin pour l'accès des jeunes à l'emploi. Le ministère de l'éducation nationale est pleinement engagé en faveur de cet objectif. Il entend mettre en valeur la qualité des formations en alternances offertes au sein des établissements scolaires et élargir le nombre des apprentis ainsi formés.

Les formations en alternance conduisant à la délivrance des diplômes professionnels peuvent prendre deux formes : le statut scolaire et l'apprentissage. L'apprentissage est plus implanté sur le niveau V (avec 51,7 % des effectifs) ; en revanche, les formations sous statut scolaire préparent largement au niveau IV (83,2 % des effectifs).

Les formations sous statut scolaire

On parle de formation professionnelle sous statut scolaire lorsque le jeune est scolarisé dans un établissement public local d'enseignement (lycée professionnel notamment). Cette formation comprend, comme toute formation professionnelle, des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel. Pour le baccalauréat professionnel, ces périodes représentent au total vingt-deux semaines réparties sur les trois années du cursus, soit environ un quart du temps de formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel complètent les enseignements du lycée en permettant l'acquisition de connaissances et de compétences qui ne peuvent s'obtenir que si l'élève se trouve placé en situation réelle de production.

Elle est obligatoirement prise en compte dans l'évaluation et la délivrance du diplôme professionnel préparé.

Cette voie de formation initiale compte plus de 125 000 élèves dans les formations préparant aux diplômes de niveau V et plus de 526 000 élèves dans ceux de niveau IV. Ainsi, plus de 651 000 jeunes sont accueillis dans les lycées professionnels pour préparer principalement des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ou des baccalauréats professionnels.

Les formations par apprentissage

Dans le cadre des formations par apprentissage, le jeune signe un contrat de travail avec une entreprise; et le temps en entreprise, qui représente environ deux tiers du temps de formation pour la préparation d'un baccalauréat professionnel, est complété par des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Cette voie de formation accueille au total environ 313 500 jeunes, dont près de 190 000 au niveau V et près de 124 000 au niveau IV.

L'apprentissage est particulièrement développé dans le domaine de la production, plus spécifiquement dans certains secteurs tels que les métiers de bouche ou le bâtiment. Les apprentis sont majoritairement des garcons (74,5 % des effectifs).

Actuellement, l'apprentissage en lycée public compte environ 40 000 apprentis, ce qui représente près de 10 % des effectifs d'apprentis.

Les perspectives de développement

Afin d'apporter aux jeunes des offres de formations de qualité leur ouvrant la voie vers l'emploi, le ministère de l'éducation nationale s'engage à développer l'apprentissage en établissement scolaire.

D'ici à 2017, il s'agit de passer des 40 000 apprentis actuels à 60 000, soit une augmentation de 50 % des effectifs. Atteindre cet objectif nécessite à la fois l'amélioration de l'offre de formation en lien avec les Conseils régionaux et une offre de contrats de travail de la part des entreprises des filières concernées.

Il s'agit de créer les conditions d'une synergie entre formation sous statut scolaire et formation par apprentissage, favorable à la réduction des sorties sans qualification et à l'élévation des niveaux de qualification.

Plus particulièrement, il convient de développer dans les lycées publics, avec les Conseils régionaux, une offre de formation dans des secteurs porteurs d'apprentissage : métiers en tension et métiers porteurs d'avenir, formations conduisant au niveau IV...

Les lycées professionnels – en particulier les lycées des métiers – et les campus des métiers et des qualifications valoriseront à cet effet leurs atouts : plateaux techniques de qualité, possibilité d'offrir des parcours souples combinant apprentissage et formation sous statut scolaire, et d'assurer, grâce à ces parcours, une continuité pédagogique à des élèves potentiellement décrocheurs ou en rupture de contrat d'apprentissage.

Il s'agit enfin d'associer à cet engagement les partenaires signataires des conventions et accords cadres, en fixant avec eux des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de l'apprentissage. Les entreprises et les branches professionnelles concernées seront ainsi mobilisées pour apporter leur concours au développement de l'apprentissage dans les lycées publics.

En ce domaine, la tâche du Conseil national éducation-économie sera de contribuer à identifier les secteurs professionnels pour lesquels il serait pertinent, en complémentarité avec la carte actuelle des formations par apprentissage, de développer l'apprentissage dans les établissements scolaires ou de compléter l'existant afin d'atteindre l'objectif de 50 % d'apprentis scolarisés en plus en cinq ans.



UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES RÉGIONS

Les régions, partenaires pour la formation et l'orientation







LES RÉGIONS, PARTENAIRES POUR LA FORMATION ET L'ORIENTATION

L'État et les régions ont depuis de longues années l'expérience d'une collaboration régulière pour conduire les actions phares que sont l'élaboration de la carte des formations professionnelles et l'aide à l'information et à l'orientation auprès des jeunes et des adultes du territoire académique et régional. La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République renforce ce partenariat entre l'État et les régions en clarifiant les procédures d'élaboration de la carte des formations et en créant un service public régional de l'orientation.

Moderniser la carte des formations professionnelles

La modernisation de la carte des formations est aujourd'hui un impératif pour **mieux adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des territoires, anticiper et accompagner les mutations économiques**. C'est cet impératif qui a conduit à redéfinir, par la loi, les rôles respectifs de l'État et des Conseils régionaux dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles.

La région étant déjà chef de file du développement économique et de l'innovation sur son territoire, elle devient un partenaire majeur dans les choix d'ouverture ou de fermeture des formations professionnelles initiales. Elle pourra ainsi mieux articuler l'offre de formation régionale avec les besoins de son développement économique et avec ceux exprimés par les représentants régionaux des différents secteurs professionnels.

Aux termes de la loi, la région adopte le schéma prévisionnel des formations puis arrête la carte régionale des formations en prenant en considération les demandes du recteur à travers la convention annuelle d'application du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) qui doit être cosignée par ce dernier. Cette carte est en définitive arrêtée par la région après accord du recteur. Par ailleurs, lorsque le recteur arrête, chaque année, la structure pédagogique générale des établissements du second degré, il tient compte, de la même manière, de la carte régionale des formations professionnelles initiales puisque la loi mentionne désormais expressément qu'il arrête sa décision après concertation avec la région et recueil de son avis.

La formalisation des relations régulières et concertées entre l'État et la région, à laquelle sont également associés les partenaires sociaux, traduit **une construction commune de l'offre régionale de formation professionnelle**, qui prend en compte les différentes dimensions de cette formation située à l'interface des enjeux éducatifs, sociaux et économiques du pays.

Vers un service public régional de l'orientation

La création d'un service public régional de l'orientation (SPRO) permettra de mettre à disposition de toute personne, en vue de son insertion professionnelle, un service d'information sur les formations et l'orientation, à travers une nouvelle répartition de compétences entre l'État et les régions.

Afin d'anticiper la mise en place de ce futur service, le ministère de l'éducation nationale a souhaité procéder dans sept académies, dès la rentrée de septembre 2013, à une expérimentation dont l'enjeu est de tester cette nouvelle organisation et ce nouveau pilotage, qui seront ensuite définis par la loi portant sur la décentralisation et les compétences des collectivités locales.

Il s'agit de favoriser le rôle « d'ensemblier » des régions dans la mise en œuvre de ce nouveau service afin de mettre en synergie tous les acteurs régionaux de l'orientation et d'en améliorer la coordination et la qualité.

En partenariat avec l'Association des régions de France, cette expérimentation est mise en place à partir de la rentrée 2013 dans sept académies (Bordeaux, Grenoble, Lyon, Limoges, Orléans-Tours, Nantes et Rennes) correspondant aux six régions impliquées (Aquitaine, Rhône-Alpes, Limousin, Centre, Pays-de-Loire et Bretagne).

Elle prend appui sur une charte nationale de l'orientation définissant les valeurs et les objectifs du service public d'orientation ainsi que sur une mise en réseau et une organisation territoriale de tous les services et acteurs de l'orientation, construites sur la base de conventions avec la région.

L'État demeurera responsable de la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, et de la coordination des organismes nationaux tels que l'Onisep, le centre-info, ou le CIDJ. Il assurera l'information et l'orientation des élèves et étudiants dans ses établissements d'enseignement. Il incombera, en revanche, aux régions de mailler le réseau existant des acteurs divers qui concourent sur son territoire à produire une information sur les formations et l'orientation professionnelle.

Ce nouveau dispositif, comme l'ensemble de ceux qui concernent les relations entre l'éducation et l'économie, traduit la volonté du ministère de l'éducation nationale de mettre en œuvre une démarche partenariale visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et à renforcer la contribution du système éducatif au redressement productif de la France.



CHIFFRES CLÉS DES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

Les partenariats entre l'éducation nationale et le monde économique

→ AU NIVEAU NATIONAL

conventions cadres habilitant le partenaire à collecter la taxe d'apprentissage

ingénieurs

près de

conseillers de l'enseignement technologique

→ LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

2 280

100 000

participants en cursus scolaire ou universitaire

→ LA SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

+ de 700 actions réalisées sur le terrain concernant :



+ de 200 000 élèves



19 000 enseignants



5 600 établissements scolaires



11 000 entreprises

Les effectifs des voies professionnelle et technologique

→ EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Plus de 651 00

lycéens préparent des diplômes de niveaux V et IV*



125 000 élèves de niveau V*

526 000 élèves de niveau IV*, essentiellement de baccalauréat professionnel

Près de 218 000

élèves préparent un baccalauréat technologique (classes de première et terminale)



dont 48 800 en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Près de 254 000

élèves préparent un brevet de technicien supérieur (BTS)

→ EN APPRENTISSAGE

Près de 278 00

apprentis préparent des diplômes de niveaux V et IV*



environ 175 000 au niveau V*

environ 103 000 au niveau IV*

Plus de

55 000

préparent un BTS



Parmi eux, près de 38 000 apprentis sont en formation dans des établissements publics

Les périodes de formation en entreprise (PFMP) des lycéens professionnels

En moyenne, un élève de la voie professionnelle passe près de 37 jours par année scolaire, soit 7 semaines et demi, en milieu professionnel. Au total, cela représente 24 millions de journées de formation en milieu professionnel, non compris les jours correspondant aux stages hors voie professionnelle, ceux des collégiens notamment.

Niveau IV : Baccalauréat général, technologique ou professionnel

Niveau III : diplômes de niveau Bac plus 2

^{*} Niveau V : CAP ou BEP



education.gouv.fr/cnee #education

Contact presse 01 55 55 30 10 spresse@education.gouv.fr

